# JOURNAL DIE ROUBAID

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 15 francs.

La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. - TOUT ABONAEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AY'S CONTRAIRE

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17 Directeur-Gerant : ALFRED REBOUX Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES:

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. - A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis. Paris, chez MM. Havas, Laffite et C', place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 23 JANVIER 1886

#### NE RIEN FAIRE

Il n'y a queles gens qui ne font rien qui ne commettent pas d'erreurs. C'est, du moins, ce qu'affirme un adage populaire dont la profondeur paraît avoir été méditée par la République Française. Sans l'énoncer formellement, elle le commence, en effet, à l'adresse des députés. Est-il, leur demande-t-elle, bien nécessaire que vous travailliezà la confection des lois? Vous n'êles point des mercenaires pour être astreints à un travail continu justifiant l'indemnité qui vous est accordée. Sans doute, on ne peut guère souienir qu'il n'y ait actuellement rien à faire, mais cette tâche est subordonnée à l'œuvre de gouvernement qu'il s'agit d'accomplir avant

A supposer que les divisions de la Chambre se changeassent en querelles si profondes, si irréconciliables, qu'it devint impossible d'y rencontrer désormais aucune majorité pour y faire aveune loi, ne conriendrait-il pas d'attendre, au lieu de se jeter sous tous les projets de lois les uns après les autres, au risque de les déconsidérer, de les perdre, de les accabler de l'impopularité sous taquelle la Chambre elle-même ne tarderait pas à succomber?

La conclusion de ce beau raisonnement est de conseiller aux députés de s'abstenir de toute initiative, de travailler le moins possible et de « se contenter de vivre. »

Le raisonnement pêche par plus d'un point, mais il nous suffit d'y voir une preuve nouvelle de ce que nous avons déjà dit plus d'une fois: en ne gouverne pas sans majorité. Or les républicains un peu sensés sout d'accord pour reconnaître qu'il nepeut y avoir à la Chambre de majorité républicaine parce que le parti est travaillé par des divisions trop profondes et trop irrémédiables. Mais quoi, dira-t-on, c'est seulement d'initiative parlementaire qu'il est ici question? nous ne songeonspas à recommander l'inaction au gouvernement. Sans doute, mais le ministère a un programme si mince et si negatif que la République française, n'hésite pas à reconnaitre que « si la Chambre ne veut faire que ce que le cabinet lui proposera, pas n'est besoin qu'elle se tue le corps et l'âme à travailler. » D'où toujours la même conclusion : Ne rien faire.

Il nous sera permis de demander si c'est pour obtenir un tel résultat que le pays élit des représentants. Si le gouvernement fait peu de choses et les députés rien du tout, on pourraitau moins faire l'économie de ceux-ci. Nous sommes fort peu touchés lorsqu'on nous représente que les gauches sont beaucoup trop divisées pour s'entendre sur quoi que ce soit. Si elles sont les premières, à reconnaître une impuissance que nous ne contestons d'ailleurs nullement, qu'elles s'en aillent. Le pays n'apas à attendre leur bon plaisir. Ses affaires doivent se faire et elles sont actuellement assez délicates pour mériter la sollicitude de ceux qui s'en sont chargés.

Dans son programme, le ministère a notamment parlé d'établir un budget en équilibre. sans emprunt ni impôt. Or, les calculs les plus optimistes fixent à 230 millions les ressources nouvelles à so procurer pour atteindre le ,résultat qu'on poursuit. Comment les trouvera-t-on? Voilà pour les députés de gauche, ample matière à réflexion et à travail. Le député qui trouverait le moyen de mettre le budget en équilibre sans impôt ou emprunt, aurait certainement rendu à son pays un service dont il lui sera évidemment recon-

### NOUVELLES DU JOUR

La persécution du clergé Paris, 22 janvier. — Treize vicariats viennent d'être supprimés dans le diocèse de Gap.

L'état de santé de M. Baïhaut Par's, 22 janvier. - M. Baïhaut, ministre des travaux publics, est attent d'une fluxion de poi-

Le Pape et le général de Charrette Recevant Mme la duchesse Salviati, nee de Fitz-James, belle-sœur du général de Charrette, N. S. P. le Pape a daigné lui exprimer avec une insis-tance émue la part qu'il a prise au deuil de la fa-

il lui a donné expressement mission de trans-

mettre au malheureux père si cruellement éprou-vé le témoignage de ses sentiments, répétaut sa haute estime et son affection pour le général, pour as famille et pour ses zouaves. Sa Sainteté a bien voulu ajouter qu'Elle-mème

a célèbre la messe pour Athanase de Charrette et aussi pour que Dieu soulage la douleur des siens. Une échauffourée à Montpellier

Mentpellier, 22 janvier. — Hier soir, une quin-zairle de conscrits avinés parcouraient les lau-bourgs en braillant. Deux agents de police les ayant invites au calme, les conscrits les ont bat-

tus, mordus, foulés aux pieds. L'un des agents dégains et blessa un assaillant. Le second agent tira deux coups de revolver et blessa un nommé Vergnes, agé de 25 ans, qui est mort ce matin. On devra amputer deux doigts de

Deux faits regrettables

Le ministre de la guerre a prescrit, par dépè-ches, deux enquêtes sur des faits qui se seraient produits au Mans et à Carcassonne. Au Mans, un musicien, nommé Plot, aurait été mal soigné par un médecin militaire et, transporté à l'hôpital mi-litaire dans les conditions les plus défectueuses, il serait mort en y arrivant. A Carcassonne, un il serat mort en y arrivant. A Carcassonne, un soldat du y régiment, faisant partie de la compa-gnie qui occupe la Cité, aurait été mis au ca-hot, alors qu'il était déjà souffrant et n'en aurait été retiré que quelques heures avent sa mort. Les résultats définitifs des deux enquêtes ne seront, d'ailleurs, pas connus avant après demain.

Le sous-secrétaire d'Etat du ministère de l'Intérieur

Paris, 22 janvier. — M. Bernard (du Doubs), qui avait manifesté quelque hésitation à accepter le poste de sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, a donné son acceptation.

Une protestation de Mgr Fava

On lit dans l'Univers : « Nous recevons, au mo-ment de mettre sous presse, une protestation tout énisconale de Mer Fava, évêque de Grenoble conépiscopale de Mgr rays, creque de dictione con-tre les nouvelles menaces à l'adresse du clergé contenue dans la déclaration ministérielle. » Cette protestation est publiée sous forme de lettre adressée par Mgr l'évêque de Grenoble à

La désaffectation de l'église Saint-Martin à Marseille

Paris, 22 janvier. — M. Lapeyre, adjoint au maire de Marseille, actuellement à Paris, a télégraphie à Marseille que M. le président de la République a signé le décret de désaffectation de l'eglise Saint-Martin.

Le journal . La Bataille .

La Bataille annonce que «ses propriétaires ayant vendu le journal à un intermédiaire », les rédacteurs actuels se retirent, M. Lissagaray à leur tête. Le général des jésuites

Rome, 22 janvier. — Le bruit court que le cé-lèbre père Beckx, général des jésuites, vient de Les intentions de la Grèce

On mande d'Athènes le 22 à la France: « M. Delyanis, dans une entrevue avec le roi, lui ayant Delyanis, dans due entre a tecte a les les los los ayans demande s'il approuvait les agissements du cabinet dans les derniers événements, et cela même au cas où il serait forcè dans l'intérêt du royaume de déclarer la guerre, le roi Georges répondit :

« Youx étes l'émanation de l'Assemblée nationale,

et à plus forte raison du pays, et par consequent tout ce que le cabinet décidera aura l'approbation de

A couronie ...
« On dit que le cabinet est décidé à faire la guerre. Les forces militaires actuellement sous les drapeaux s'élèvent à 55,000 hommes.

La Chambre des Communes

La Chambre des Communes

Londres, 22 janvier. — M. Bouke dit que les négociations avec la Chine, an sujet de l'annexion de la Birmanie, ne pérmettent pas encore d'avoir des renseignements précis sur cette question.

M. Sextan reprend la discussion de l'adresse; dans un discours fréquemment interrompu par les applaudissements des parnellistes il déclare qu'au refus opposé par le discours de la Reine à la demande du peuple irlandais. la seule reponse à faire doit consister dans l'organisation de l'L'alande et dans la prolongation d'une discussion parleet dans la prolongation d'une discussion parle-

Les demandes formulées par M. Gladstone pou assurer la sécurité et l'intégrité de l'Empire ains que la suprématie de la couronne ne sont nulle-ment incompatibles avec les vœux du peuple irlandais.

Les complots nihilistes

Odessa, 22 janvier .- Les complots nihilistes re comment de nouveau. De nombreuses arrestations ont lieu ici, ainsi qu'à Saint-Pétersbourg, Skuff, Moscou et autres lieux, par suite de la suisie des documents dont je vous entretenais hier.

Encore un crime

Nice, 22 janvier. - Une tentative d'assassina vient d'être commise sur M. Brissat de St-Sau veur, capitaine adjudant-major au 141° régiment d'infanterie et dont le bataillon se trouve actuel-lement au fort d'Issy, à Paris.

#### UNE CIRCULAIRE du MINISTRE des TRAVAUX PUBLICS

M. Baïhaut, ministre des travaux publics, vient d'acresser aux fonctionnaires de son département une circulaire pour leur recommander d'apporter leur concours à l'autorité préfectorale.

Paris, 18 janvier 1886. Monsieur,

Dans la communication qu'il a faite au Parleme e 16 janvier courant, le gouvernement a manifest colonté de réclamer des fonctionnaires de tous ord

volonté de réclamer des fonctionnaires de tous ordres, indépendamment de l'accomplissement de leurs deviers professionnels, un concours dévoué. Je tiens à appeler sur ce sujet votre attention e celle du personnel placé sous vos ordres. C'est principalement dans les rapports que vous avez à entretenir avec MM. les préfets que vous devez apporter los sentiments de fidélité sur lesquels le gouvernement est en droit de compter. Les préfets sont les représentants autorisés du pouvoir central dans les départements; il leur appartient, à ce titre, de demander aux fonctionnaires l'appui moral que ceux-ci pouvent ieur fournir, ot leur situation ne sau-

rait acquérir la force et l'autorité nécessaires que s'ils renconfront auprès de leurs'auxiliaires, à quelque degré de la filérarchie qu'ils se trouvent. un concours loyal, fondé sur le respect des institutions republicaines. C'est à co prix seulement que l'unité d'action peut être assurée dans l'administration de la manière la plus conforme aux intérêt du pays.

Je compte trop sur le patriotisme et l'esprit de discipline dont le personnel du ministère des travaux publics est animé pour ne pas être pas être certain que cette règle de conduite sera la sienne. Quelque regret que d'usse en éprouver, je n'hésiterai pas à prendre, vis-à-vis des fonctionnaires qui se déroberajent à ce devoir, telles mesures que comporteraient les circonstances.

Je vous prie de porter la présente circulaire à la connaissance du personnel sous vos ordres.
Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.
Le ministre des travaux publies, Ch. Baïhaut.

#### Les mésaventures d'un député radical

C'est tout un poème que cette aventure arrivée avant-hier soir à la réunion électorale du quartier du Gros-Caillou et dont le héros sifflé, hué, bous-culé et finalement jeté à la porte est M. Dreyfus,

La salle de la rue Camon, à l'école communale

La salle de la rue Camon, à l'école communale du 7e arrondissement, était comble. Les électeurs étaient venus entendre les candidats qui se présentent pour remplacer au Conseil municipal les conseillers récemment nommés députés. Ceux-ci, MM. Mayer, Loppin et Collin venaient d'exposer leurs programmes et l'on discutait sans trop de bruit quand tout à coup, vers 11 heures du soir, un certain tumulte se produit.

C'était M. Dreyfus, deputé de la Seine, qui faisait son entrée. Il semblait assex agué. Venait-il de se livrer entre amis à des agapes trop copieusement arrosées? Ce démocrate cherchait-il à s'offrir quelque distraction pour achever sa soirée, et pour jouir du prestige de son nouveau titre de deputé voulait-il faire l'honneur à ses « amis et feaux électeurs » de leur rendre une petite visite? quoi qu'il en soit, il arriva avec des airs de matamore protecteur et bruyant, interrompit l'orateur otecteur et bruyant, interrompit l'orateur qui était à la tribune, et prit des airs si singuliers qu'on finit par lui crier : A la porte! A la porte. Ce n'etant pas l'accueil auquel s'attendait évi-

denment M. le deputé Preyfus. Violemment at-teint dans son amour-propre, il veut s'elancer à la tribune. On l'en empèche, et les cris redoublent :

— A la porte! à la porte!

Aidè cependant par quelques compères qui l'ac-compagnent, il arrive à la tribune. Un tumulte

ompagnent, il arrive à la tribune, un campouvantable se produit. Il ne peut pas se faire Irrité de cet affront que lui infligent ses anciens électeurs, M. Dreyfus s'appuie à la tribune, deter-miné à n'en pas descendre. Un ouvrier l'inter-

— C'est heureux pour toi que tu sois député au-jourd'hui, car nous ne te nommerions pas mainte-

- Je suis inviolable, glapit le citoyen Dreyfus — Nous nous en fichous bien, et si tu ne descends
pas de la tribune, c'est moi qui irai t'y chercher.

— Apprenez, s'ècrie alors le député Dreyius,
avec un geste à la Mirabeau, apprenez qu'il y a
une différence entre un homme comme moi et des

gens comme vous! gens comme vous!

A ce not à coup sûr inattendu dans la bouche de ce talon rouge du Gros-Caillou, de violentes exclamations éclatent dans la salle. L'ouvrier qui avait interpellé M. Dreyfus lâche une riposte qui fait bondir celui-ci. Il tombe sur l'ouvrier et le saisit au collet. Une bagarre effroyable s'ensuit, saist au collet. One bagarre encoyates constit, noe mèlée indescriptible. Au milieu de laquelle on distingue le dos large et carrè du député Dreyfus qui se con ourne, roule de groupe en groupe, saisi par de fortes mains jusqu'à la porte. (Moniteur universel).

# Nouvelles Parlementaires

L'AMNISTIE

C'est mardi que sera nommée dans les bureaux la ommission qui examinera la proposition Rochefort commission qui examinera la proposi-commission qui examinera la proposi-sur l'amnistie.

Des à présent, la majorité des radicaux parsit vou-loir sensiblement modifler le texte de cette proposi-

L'ampistie ne serait pas appliquée aux Arabes insurgés et aux condamnés pour délits électoraux, c'est à dire aux nombreux desservants frappés dans les conditions iniques que l'on sait.

Le ministère dont M. Lockroy est le titulaire et

Le ministère dont M. Lockroy est le titulaire et qui, au nom do ministère de commerce vient de s'adjoindre celui de l'industrie, ne pourra certainement pas s'appeler ministere de l'économie.

En arrivant au pouvoir, M. Lockroy a fait bruler pour plus de deux mille francs de papiers sous le fallacieux pretexte que papiers et enveloppes ne porterent que les mots ministère du commerce et pas ceux et de l'industrie.

Il y aura décidément à la Chambre une gauche ra-dicale, laquelle sera formée avec les éléments du groupe qui portait ce nom sous la précédente légis-lature. La décision a été prise aujourd'hui. Le bureau sera nommé le ler février.

La nomination de M. Bernard, du Doubs, au sous-secrétariat d'Etat de l'intérieur sera signée demain ce décret paraîtra dimanche à l'Officiel. Afin de justifier dans une certaine mesure la néces-sité de ce sous-secrétariat, M. Bernard aura sous se ordres directs l'administration communale et dépar-

M. Maurice l'aure déposera lundi son rapport lait au nom de la commission d'initiative, et concluant à la prise en cousidération de la proposition de MM. Lefevre-Pontalis et Leckroy.

Cette proposition, on s'en souvient, tend à ce qu'il ne soit procédé à une élection dans les départements ayant plus de deux députés que lorsqu'il s'est produit deux vacances.

Le huitieme bureau, chargé d'examiner l'élection du Haut-Rhin, a conclu par 12 voix contre 11 à la va-lidation de l'élection de M.Vieillard-Migeon et à l'en-quête pour celle de M. Keller. Tous les membres républicains du bureau ont suc-cessivement refusé de so charger du rapport

n'est qu'a force d'instances que M. Cochery, pré-sident du bureau, a accepté les fonctions de rappor-

La commission chargée d'examiner le projet tendant à assimiler l'armée de terre à l'armée de mer en ce qui concerne le commandement, a, après avoir entendu M. le général de Frescheville qui a rappelé que les conseils d'enquête furent crées afin de ne pas rendge pul les conseils faits, et MM. de Languinais, Reille, Labordère, a adopté le projet d'article suivant : dans guelque circonstance que ce sojt, tout militaire qui a perdu ou abandonné la place confié à son commandement sera traduit devant un conseil de guerre.

Ultériourement sera examinée la seconde partie de la proposition assimilant la position en rasc campagne au vaisseau abandonné. Il est peu probable que la

econde partie soit acceptée. Dans tous les cas, avant d'être déposé,le projet sera souris au ministre de la guerre.

Dans la séance d'aujourd'hui, M. le général de Frescheville a spécialement insisté sur la nécessité qu'il y axait a ne pas laisser un officier sous le coup d'une accusation prolongée, et a ce qu'il soit prometement statué sur son cas.

UN MEETING RÉVOLUTIONNAIRE A PARIS

Paris, 22 janvier.—Chaque année, et on ne peut que s'en féliciter, les manifestations à l'occasion des anniversaires de certaines dates révolution-naires, deviennent de moins en moins nombreuses. Le Quatre-Septembre n'a, pour ainsi dire, pas été fêté en 1885, et la mort de Louis XVI, qui tou-jours était célèbré par des banquets, des punchs, etc., l'a été hier par une seule fête, et sans victuailles

C'est à la salle de l'Ermitage, rue de Jussieu, à Paris, que nous avions été conviè à entendre les élucubrations des orateurs appelés par « la Fédé-ration française des groupes socialistes de la Libre-Pensée », avec le concours des « groupes fedéres ».

Pour donner plus d'éclat à cette réunion, le citoyen Odin avait convié — nous l'avons dit hier — ceux de nos législateurs qui descendent des conventionnels ayant voté la mort ou le banissement du roi.

C'est avec beaucoup de peine, et au milieu du tapage, que l'on forme le bureau. Le citoyen Teis-sier préside. Aussitôt monte à la tribune le citoyen Odin, qui se plaint amèrement de ne voir présent aucun de ses invités. Trois cependant ont pris la peine de lui écrire, et il donne lecture des trois lettres suivantes

"Il faut que vous connaissiez bien peu l'histoire de notre pays pour m'inviter à glorifler avec vous le plus monstrueux assassinat qui ait été commis. Si vous prenez la peine de l'étudier, vous comprendez pourquioi je me garde bien d'accepter le rôle qui m'est offert dans la sinistre parade que vous projeter. Mon grand-père a défendu, au péril de ses jours, la vie du roi Louis XVI, et a protesté de la manière la plus énergique contre un crime dont la France subit encore, pour son malheur, les douloureuses conséquences, et vous n'auriez pas fait à son petit-fils l'injure gratuite de lui écrire la lettre qu'il vient de recevoir. "Signé: DE LANSUISAIS. «

Cette lecture est accueillie par un bruit infernal et les exclamations les plus injurieuses. Quand le silence se rétablit, le citoyeu Odin s'ècrie :

— Il feut eucore que je vous lise la lettre sui-\* Monsieur

- Il faut eucore que je vous lise la lettre suivante:

d Alengon, 20 janvier. " Monsieur.

Monsieur, Je regois aujourd'hui seulement votre lettre de convocation à la conférence publique organisée par la Fédération des groupes socialistes de la Libre-Pensée, à l'occasion de l'anniveasaire de la mort de Louis XVI. Comme j'ai l'habitude de répondre à tou-tes les lettres que je reçois, je tiens à répondre à la vêtre.

voire.

Le conventionnel Dugué (mon grand-oncle et non mon grand-père) fut un de ces grand i républicains qui eurent l'honnéteté de penser et le courage de dire que les Assemblés, comme les individus, so déshono-

que les Assembles, comme les individus, se déshonorent par la violence et par l'assassinat!

» Il réclama d'abord l'appel au peuple, convaincu
que si la Convention, dans son affolement criminel,
votait la mort du voi, le peuple refuserait certainpment de ratifler cette infamie; puis, quand la proposition d'appel au peuple fut écartée, il vota le bannissement, c'est-à-dire le contraire de la mort.

» Yous voyez que mon grand-onele n'a aucun titre
à vos hommages, et que j'ai, par conséquent le devoir
de les décliner pour lai.

» Il en est de mâme, permettez-moi de vous le dire,
de la « synpathie fraternelle » dont vous me donnez
l'assurance et que trop de gens ont des titres à revendiquer tout entière, pour que j'en veuille prendre une
part.

» Signé: Duoué de la Facconnesse,
député de l'Orne.»

député de l'Orne. Est-il nécessaire de dire que cette lettre est

accueillie encore plus grossièrement que la pre-mière. De toutes parts on crie: Brûlons-là! A la chaudière! Au poteau! etc. La troisième lettre est d'un républicain, M. Ca-lis: « Je regrette, dit-il, que des affaires de famille me retiennent à Bordeaux, où votre lettre m'est

parvenue, J'aurais été heureux de prendre part à votre fête. > Cette lettre soulève des tonnerres d'applaudis-

sements.

Les citoyens Schaere, Lavaud, Charton, Bergerol, Odin ont pris successivement la parole et dé-claré que l'exécution de Louis XVI était un acte de

justice.

L'assemblée s'est separée après avoir voté deux ordres du jour, l'un demandant la démolition de la Chapelle expiatoire, l'autre la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

#### LES DÉBATS SUR L'ADRESSE AU PARLEMENT ANGLAIS

Les débats sur l'adresse, dans les deux Chambres anglaises, ca réponse au discours de la Reine, permettent de constater que le passage de la harangue royale au sujet des revendications irlandaises a profondément réagi sur le langage des orateurs libéraux, M. Gladstone en tête, aussi bien que sur celui de M. Parnell.

Lord Salisbury et sir Michael Hicks-Beach, le premier dans la Chambre des lords, le second dans les Communes, ont vivement reproché au chet du parti libéral, c'est-à-dire à M. Gladstone d'avoir. bres anglaises, en réponse au discours de la Reine,

par ses déclarations en faveur du Home rule par ses declarations en faveur du Home rute, provoqué les espérances irlaudaises et rendu, dans l'île sœur, tout gouvernement régulier impossible. Mis en demeure d'expliquer nettement ses vues, M. Gladstone s'est dérobé. Un hemme tel que M. Gladstone, a dit lord Salisbury, aux applaudissements des conservateurs de la Chambre haute, ne doit pas se dissimpler derrière des démentis éauivaques, il aurait

muler derrière des démentis équivoques, il aurait dù déclarer nettement si la ligne de conduite sui-rie était la sienne ou non. M. Gladstone, dans le débat d'hier, s'est refusé

à toute explication nouvelle, son discours du 17 septembre prononcé devant ses électeurs, conte-nant un exposé complet de son programme. C'est donc maintenant au gouvernement à faire con-uaitre ses projets : jusque là, il réserve son opi-

Quant à M. Parnell, il s'est étonné qu'une revendication aussi juste et aussi simple que celle relative à l'autonomie irlandaise, puisse sonlever tant de difficultés.

tant de difficultes.

L'orateur a ajouté que la Ligue nationale dont il était le chef, a vait usé de toute son influence pour empêcher le baycotting.

Son langage a été, en somme, très modéré, et

l'on croit que la menace contenue dans l'avantfon croit que la menace contenue dans tavant-dernière phrase du message n'y est pas étrangère. Parlant, en effet, de la nécessité d'expèdier promptement et efficacement les affaires législa-tives, le discours veut évidemment faire pressen-tir la présentation d'une nouvelle mesure coutre les abus de paroles, et l'obstructionnisme de la dé-putation irlandaise.

Les principales feuilles de Londres estiment, du reste, que le ton résolu du discourset l'éventualité de la dissolution aidant, lord Salisbury ne sera pas renversé sur la question irlandaise.

#### L'ASSASSINAT DU PRÉFET de L'EURE

Le Soleil de ce matin publie ces lignes : « Hier. à la dernière heure, il nous est venu de source très sérieuse des renseignements d'où il résultait qu'un proche parent de M. et Mme Barrème était véhémentement soupconné d'être l'auteur de l'assassinat du malheureux préfet de l'Eure et qu'un mandat d'arrestation devait être lancé contre

« Désireux de tenir nos lecteurs au courant de la marche de cette mystérieuse affaire, nous avons enregistré ces renseignements que nous ne pou-

vions avoir le temps de controler. Rien depuis n'est veuu confirmer les informa-tions qui nous étaient parveuues. Nous devons donc les considèrer comme inexactes.

Nos lecteurs ont compris d'aileurs que nous

n'avons pas eu un instant la pensée de mettre en causeMme Barrème,dont la douleur légitime et res-pectable ne peut que provoquer les sympathies

Le Matin relatant le bruit qui a couru sur la découverte de l'assassin ajoute : « Nous reproduisons ce bruit sous toutes réser-ves, comme nous l'avons fait pour tous ceux qui

rous sont parvenus depuis quelques jours.

Mais cette fois la rumeur publique précise les faits, elle prête même aux autorités l'intention de vouloir étouffer une affaire qui pressionne à juste titre l'opinion, et le devoir du gouvernement est de faire connaître la vérité. »

On lit dans le Gaulois : « Nous avons dit, dès le our où fut connu l'assassinat de M. Barrême, que M. Sevaistre, le sympathique député de l'Eure, avait voulu boser une question au ministre de la justice, question motivée par le peu d'empresse-ment des autorités judiciaires à venir procéder

aux constatations légales à Maisons-Lassitte. > M. Demôle, on se le rappelle, fut introuvable, et M. Sevaistre dut remettre sa question à la séance

de jeudi dernier.

M. Sevaistre ne posa pas sa question et veici » Mercredi dernier, il recevant une lettre du garde des sceaux lui accusant réception de sa let-tre et lui faisant observer que, sur les cinq points que comportait sa question, le premier, relatif aux communications de la gare de Maisons avec la gare Saint-Lazare rentrait dans les attribut ministre des travaux publies ; que les points nu-mèros 2, 3 et 4, relatifs aux avertissements don-nès à la préfecture de police et 4 l'attitude du bri-gadier de gendarmerie de Maisons, étaient du

domaine du ministre de l'intérieur ; et que, enfin, sur le cinquième point (agissements du parquet de Versailles), lequel était de sa compétence person-nelle, il avait immédiatement demandé des ren-seignements, qu'il s'empresserait de transmettre soit a M. Sevaistre, soit à la Chambre, dès qu'ils lui seraient parvenus. Pour obtenir quelques renseignements sur cette triste affaire, M. Sevaistre doit done s'adres-ser à MM. Sarrien, Danièle et Ballaut, et trouver ces trois ministres disposès en même temps à rè-

ondre à sa question. » Nous avons, dès le premier jour, dit que le gouvernement voulait étouffer l'affaire; la réponse plus qu'extraordinaire faite par le ministre de la justice à M.Sevaistre n'en est-elle pas la prenve ?»

On communique à l'un de nos confrères une lettre que le commissaire de police de Mantes a reçue ett ransmise au préfet de police. Nous ne la reproduisons, bien entendu, qu'à titre de simple

Voici cette lettre ridiculement invraisembla-A l'heure où vous lirez, j'aurai cesse d'exister. Ne

A l'heure où vous lirez, j'aurai cessé d'exister. Ne cherchez pas l'assassin.

Je mo suis justement vengé. Après avoir sali ma femme, cet infame Barrème alhait s'en prendre à ma Ille. J'ai appris à temps cette odieuse intention. J'ai rèsolu de me faire justice. Ne croyez pas que c'est pendant son sommeil que je l'ai exécuté. Dieu ne permet pas ces làchetes, Face à face dans le wagon, je lui ai rappele ses infamies; je lui ai did ne recommander son ame à Dieu, s'il y croyait. Je lui ai donné dix minutes; après ce temps, il a pleuré, m'a prilè de sa femme, de ses enfants. Mais ma femme et ma tille làchement offensées, ne dennandaient-elles pas de sa temme, de ses entants. Mais ma temme et ma fille lachement offensées, no demandaient-elles pos vengeance? Alors il a formé les yeux; je l'ai tué. Ma fomme et ma fille vont retout ner en Amérique, leur pays, Mon cadavre sera aussi retrouvé: mais la vengeance humaine aurs eu satisfaction.

Ce factum, qui n'a pu éclore que dans un cer-veau malade, est écrit d'une écriture quai ronde et ne porte aucune signature. Le chef de la sureté est chargé d'en rechercher

Ou écrit de Bruxelles: « Une scène assez étrange s'est passée mercredi, vers cinq heures et demie du matin, aux environs de la gare du Nord.

de la gare du Nord.

> Un sieur X..., cocher de place, venait de
déboucher par la rue de Brabant, sur la place
Rogier, quant, avisant un commissionnaire qui
stationnait devant la façade de la gare, il s'ècria: > — Le voilà! c'est bien lui! je le reconnais! c'est l'assassin du prélet de l'Eure!

> Eu même temps, il s'élançait vers le commis-ionnaire et, appelant un agent, cria de toutes ses

- Empoignez-le, je vous dis que je le reconnais!

» Et il continua à tenir ferme le bras de celui qu'il accusait. Le commissionnaire se débattait violemment, protestant de son innocence. > L'autre n'en voulut pas démordre. Il y eut

alors une véritable lutte corps à corps entre deux hommes. » La police, arrivant bientôt après, les conduisit

tous deux au poste. Là, le cocher maintint toutes ses déclarations; il demanda même à avoir la pri-me promise à celui qui ferait connaître l'assassin. On ne sait encore ce qui peut y avoir de vrai dans on he sait encore ce qui peut y avoir de vrai dans toute cette histoire.

« Quoi qu'il en soit, les déclarations du cocher ontété consignées. Le commissionnaire de place dénoncé est un nommé Léopold D..., fratçais d'origine, demeurant chaussée d'Anvers.

» Deux agents de la sûreté de Paris sont, en comoment, à Bruxelles, pour rechercher l'auteur du crime. »

SITUATION METEOROLOGIQUE. - Paris, 22 janvier. -

SITUATION METEOROLLOGIQUE.— Paris, 22 janvier. —
La zöne des basses pressions qui se tien toujours à
l'onest de l'Europe, s'étend jusqu'au centre du continent et
sur la Méditerranée; elle renferme des minuma peu accentués qui déplacent lentement vers l'Est. Le baromètre
suonte en Scandinavie (765 mjn), il est toujours elevé à
Moscou 773 mjn.
La température varie peu et irrégutièrement. Le thermomètre marquatt ce matin.— Is à Moscou,— 3 à Berfin, Paris, — 2 à Bordeaux, -1- 2 à Brest et 13 à Alger.
En France, des neiges ou des phiés sont tonjours probables; la température va rester basse. A Paris, la journes
d'hier a été belle, de la neige est tombée cette muit, la couche présente ce matin 4 centimètres d'épaisseur.

## CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX Le Journal de Roubaix publiera prochainement, dans ses deux éditions (grand et petil format), des tableaux indiquant les

principales maisons de Nouveautés, confec TIONS, MODES, LINGERIE, MERCERIE, CHAPELLE-RIE, CORDONNERIE, HORLOGERIE, BIJOUTERIE, CONFISERIE, JOUETS D'ENFANTS, etc., etc., de

Roubaix-Tourcoing.
D'autres tableaux comprendront les noms des fournisseurs d'articles pour tissages,

PEIGNAGES, FILATURES, etc.

Ces tabieaux, mis régutièrement sous les yeux du public, rappelleront à ceux de nos conciloyens qui l'ignorent ou qui l'oublient sourent, qu'ils peuvent facilement acheter à Roubaix-Tourcoing ce qu'ils vont trop volontiers chercher à grands frais au

Les maisons qui désireraient figurer dans nos tableaux sont priées de nous en-voyer, le plus tôt possible, leur nom et leur adresse, en indiquant teur spécialité, car-nous devrons rous limiter à un certain

Le Journal de Roubaix est arrivé à un

tirage très-clevé. Dans la circonscription de Roubaix-Tourcoing-Lannoy, qui comprend 250,000 habitants, il se rencontre dans toutes tes mains. La grande édition est reçue pur l'industriel, le négociant, le propriétaire, comme l'édition à cinq centimes est tue par l'ouvrier, l'employé, le détaillant, le cultivateur, le petit rentier. Il se trouve dans tous les cercles, cafés, hólels, restaurants, estaminets et dans la phipart des cabarels.

sur nos tableaux, s'assureront une publi-cité considérable et très-productive, car le consommaleur de loute clusse s'habitue aisément à s'adresser de préférence au fournisseur dont le nom est fréquemment rappele à son souvenir.

Les maisons, dont les noms figureront

Avis aux électeurs. - Nous prions instamment les conservateurs et les indépen-dants de s'occuper de la révision des listes électorales; nos amis ne doivent pas oublier. en esset, que dans le courant de l'année 1886 aura lieu le renouvellement par moitié, des conseils généraux et des conseils d'arrondis-

sement dans tous les cantons de France. On sait que toute demande en inscription ou en radiation se fait à la Mairie, sur un registre ad hoc, du 15 janvier au 4 février inclusivement: ce delai une fois expiré, toute

réclamation est lettre morte. Ecole nationale des Arts industriels. -

Un de nos correspondants particuliers de Paris nous adresse les dépêches suivantes : Paris, 22 janvier, 5 h. soir. M. le ministre du commerce est entendu per

la commission. A une question de M. Lyonnais demandant si les ministres compétents ont des vues d'en-semble sur l'organisation des écolés d'enseignement industriel, M. Lockroy répond qu'au-